



Résidence en crèche

Appel à candidatures 2023-2024

Projet de résidence d'artiste implantée au sein d'une structure municipale petite enfance (crèche, multi accueil)

Période de la résidence : Octobre 2023 - juin 2024

Date limite pour l'envoi des candidatures : le 31 mai 2023



Le projet d'implantation d'une résidence artistique dans le domaine des arts visuels sur la saison 2023-2024 s'inscrit dans le cadre d'un partenariat entre la direction Petite enfance et la direction du Développement culturel de la Ville de Montreuil.

Objet de la résidence

Le centre Tignous d'art contemporain de Montreuil accueille « hors les murs », un(e) artiste en résidence au sein d'une structure petite enfance (type crèche, mutli accueil, micro crèche) implantée sur le territoire de Montreuil pour une durée d'un an.

Ce projet de résidence artistique s'inscrit dans le cadre d'une collaboration entre la Petite enfance et la Culture partageant la volonté commune de rendre la culture accessible dès le plus jeune âge pour promouvoir l'éveil artistique et culturel.

Cette résidence vise à soutenir la création contemporaine dans le champ des arts visuels à travers le soutien de la production d'œuvres. Elle permet également la conduite d'un travail d'éveil artistique et culturel en direction des tout-petits (0-3 ans) dans le domaine des arts visuels.

La mise en place d'une résidence artistique au sein d'une structure petite enfance (crèche, multi accueil) partage un double objectif commun :

- **Faciliter l'accès à la culture pour les plus petits et leurs familles.**
- **Impliquer les professionnels de la petite enfance dans une démarche artistique**

Ce projet de résidence artistique dédié aux arts visuels s'inscrit dans la continuité du projet d'établissement de la structure d'accueil et des axes de la politique petite enfance orientés autour de l'éveil sensoriel du tout petit et la construction identitaire.

Objectifs visés

Ce projet créatif autour des arts visuels se déroulera dans un atelier improvisé et mené en étroite collaboration avec l'équipe de la structure d'accueil petite enfance et veillera à associer les enfants accueillis et leurs familles.

Ce projet sera co-construit avec les différents acteurs pendant les 3 mois d'observation prévus au sein de la structure en amont du démarrage de la phase création afin que l'artiste soit intégré sur la structure et familiarisé avec le très jeune public concerné.

L'artiste sélectionné se verra ainsi confier la réalisation d'un objet artistique inscrit dans l'espace en invitant les publics à porter un nouveau regard sur la structure petite enfance

L'artiste en résidence est invité(e) à proposer différentes modalités d'interventions type (ateliers, rencontre, restitution...) conviant les tout-petits et le personnel de la structure ainsi que les familles à une rencontre avec la création contemporaine.

Pour l'artiste, cette période de travail de résidence artistique au sein de la crèche intervient à un moment clé de sa création.

Déroulé de la résidence

Le début de la résidence est fixé début octobre 2023 et prendra fin en juin 2024.

L'artiste sélectionné(e) investira les espaces de la structure petite enfance pour développer un projet afin de :

- Questionner la création artistique dans les lieux de vie, en lien direct avec le public des tout-petits et leurs accompagnateurs (professionnels, parents)
- Impliquer les professionnels de la petite enfance dans le process / démarche de création artistique
- Interroger également la place des parents dans le processus de création leur implication, leur parole, leur rapport au corps et à la communication non verbale...
- Bousculer les habitudes dans les lieux de vie en proposant des temporalités et des activités différentes ;
- Se faire se rencontrer les univers de l'artiste, de l'enfant et du professionnel dans un élan d'apprentissage réciproque.
- Créer des temps de rencontre entre l'artiste et les professionnels de la structure afin d'aider l'artiste à s'emparer des attentes formulées par les professionnels qui fréquentent et pratiquent au quotidien la structure.

L'artiste en résidence est invité à proposer différentes modalités d'intervention (type atelier, rencontre avec les parents, performance) encourageant la rencontre du public concerné avec la création contemporaine.

Une première restitution du projet de résidence sera notamment proposée lors d'un temps fort organisé au sein de la structure petite enfance, généralement prévue vers la fin juin début juillet.

Dans un second temps, une exposition sera organisée au 1^{er} étage du centre Tignous d'art contemporain sur la période septembre-octobre 2022.

Calendrier du projet

- **Juin 2023**: sélection de l'artiste
- **Automne 2023** : démarrage du projet de résidence artistique
- **Janvier 2024**: démarrage de la phase de création
- **Juin 2024** : restitution du projet de résidence organisée sur la structure petite enfance (sous réserve d'un contexte sanitaire favorable)
- **Automne 2024**: exposition au centre d'art dans le cadre du mois de la petite enfance

Durée de la résidence

9 mois intégrant un 1^{er} trimestre d'observation de l'artiste au sein de la crèche : découverte du fonctionnement d'une crèche, rencontre des enfants, rencontre des professionnels, définition du projet d'intervention artistique), une période de 6 mois de (janvier à juin) de recherche artistique associant le personnel petite enfance , les enfants et les familles.

Engagement des parties

La ville mettra à disposition les espaces de la structure petite enfance retenue en respectant les obligations liées au fonctionnement de la structure petite enfance dédiée.

A l'issue du projet réalisé, la salle de résidence du centre Tignous d'art contemporain sera également mise à disposition pour permettre une restitution publique du projet d'exposition.

Conditions de la résidence

La ville s'engage au versement d'un montant global et forfaitaire de **8 000€ TTC**. Cette somme couvre l'ensemble de la recherche et de la démarche artistique durant la résidence, frais de production compris. Ce montant alloué ne prendra pas en charge l'hébergement, les frais de transport ainsi que les repas de l'artiste. La ville assurera à ses frais l'ensemble de la communication pour la promotion de l'exposition présentée au centre d'art (publicité, presse, cartons d'invitation etc...)

Admissibilité

Résidence ouverte à un.e artiste vivant ou travaillant à Montreuil, dont le travail artistique est l'activité principale, sans limite d'âge et ayant terminé ses études.

Critères d'exclusion :

Des artistes ayant déjà bénéficié d'un soutien de la ville de Montreuil pour la réalisation d'une résidence artistique dans le domaine des arts visuels.

Critères de pré sélection ;

Pertinence du projet au regard du contexte, qualité de l'expérience, le process créatif retenu.

Dossier de candidature

Liste des pièces à transmettre :

- 1 biographie (CV) avec les coordonnées complètes de l'artiste, date de naissance, lieu de vie actuel.
- 1 dossier illustré représentatif du travail général de l'artiste
- 1 note d'intention

Date limite du dépôt des candidatures : 31 mai 2023

Pré sélection

Trois candidats seront pré-sélectionnés par une commission constituée de représentants de la direction du développement culturel et de la direction de la petite enfance. Ils seront ensuite conviés à exposer leur projet lors d'un entretien avec la direction du développement culturel et la direction petite enfance. Les candidats pré sélectionnés auront la possibilité de réaliser une visite in situ pour affiner leur projet sur demande préalable.

Contact

Aurélie Thuez

Responsable du Centre Tignous d'Art Contemporain

116 rue de Paris 93100 Montreuil

Tél : 01 71 89 28 00

Email : cactignous@montreuil.fr

Objet du mail à préciser : candidature Résidence en crèche